

Prisonnières du CPF de Rennes

18 bis, rue du Châtillon
35031 Rennes Cedex

Rennes, le 22 juin 2017

Madame, Monsieur,

Nous sommes des filles, mères de famille, femmes, détenues au Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes.

Nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur les différentes notes produites par la Direction de CPF qui portent atteinte à notre intégrité de femme et qui surtout, heurtent violemment notre pensée féministe.

Suite à la dernière note produite par le directeur du CPF, nous avons décidé de porter le débat sur la place publique et demander le concours et soutien de voix publiques, militantes, légales,... féministes.

L'amalgame qui est fait dans cette dernière note, que vous trouverez ci-joint, est à nos yeux, raciste, discriminatoire, anti-liberté de culte et d'expression, misogyne, insultant pour les femmes que nous sommes... et totalement contraire à nos droits humains.

Nous pouvons jouer la carte de la provocation ou celles de la confrontation non pensée, non organisée et au final, vaine. Ce sera ainsi permettre à la direction du CPF d'avoir le dernier mot, puisqu'elle dispose de moyens « légaux » mis à disposition par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, pour réprimer brutalement et injustement, à l'abri des murs et loin du législateur, en plus de rajouter hors de toutes juridictions, des peines d'incarcération allongeant la peine initiale de détention*.

Mais nous ne voulons pas de cette voie-là. Nous choisissons la voie du militantisme et celle du féminisme. Nous voulons porter notre parole hors des murs.

C'est pour cette raison que nous vous contactons pour solliciter votre aide dans notre résistance à ces brimades sur notre pensée et cette tentative de contrôle sur notre corps.

Nous voulons faire cesser ce discours, ces pratiques et ces mots spécifiquement utilisés, d'un autre temps. Les femmes prisonnières n'ont plus à être traitées comme « des femmes de petite vertu » (*sic*) qui n'ont d'autres perspectives heureuses que d'être enfermées dans des couvents, à la merci de religieuses aigries.

Aidez-nous en portant le débat sur la voie publique et en diffusant le plus largement possible ce courrier et la note ci-joint.

Comptant fortement sur votre soutien.

Bien cordialement,

Nous (certaines) prisonnières identifiées
du CPF de Rennes

* Sanction disciplinaire:

Un compte rendu d'incident (CRI) est à un rapport établi par un agent pénitentiaire à une détenue sous quelque prétexte que ce soit.

Cela donne lieu à un entretien avec un officier de détention qui vous signifie que vous êtes convoquée à une commission disciplinaire.

Lors de cette commission, vous serez condamnée à être confinée plusieurs jours dans votre cellule, ou isolée seule dans une division totalement vide d'autres occupants, ou encore à un séjour au mitard.

En plus de cette humiliation, vous subirez un retrait de jours de RPS (remise de peine) déjà acquis et une peine supplémentaire de prison, pouvant aller jusqu'à quatre mois, voire plus.